

République Française  
\*\*\*\*\*  
Département de la Meuse

DELIBERATION  
CONSEIL MUNICIPAL  
Commune de Bras-sur-Meuse  
\*\*\*\*\*  
SEANCE DU 5 JUIN 2026

Nombre de Membres

|                     |          |         |
|---------------------|----------|---------|
| Membres en exercice | Présents | Votants |
| 15                  | 14       | 14      |

Date de convocation  
1<sup>er</sup> juin 2026

Date d'affichage du compte-rendu  
5 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil Municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Stéphane GRZYMLAS**, Maire.

Présents : **BAZART Gaëtane, CAPPETELLI Luc, COLSON Xavier, FRANCOIS Nicolas, GIVE Laurent, GRZYMLAS Stéphane, LAJMI Elodie, ROLLAND Régine, ROUPY Thierry, ROUX Jean-Bernard, ROYER Thérèse, THOMAS Maria, VESHAJ Xheni, ZAMBEAUX Mattéo**

Absents : **MACQUART Sylvie**

Représentés :

**Monsieur ZAMBEAUX Mattéo** a été nommé secrétaire

Objet : Révision de loyer d'un logement communal

N° de délibération : 2026-7-2

Considérant le bail de location du logement situé 12 rue Jean-Pierre Gérard, signé avec Mr COLLIN Loïc et Mme PETITJEAN Violette, prévoyant la révision du loyer au terme de chaque année du contrat,

Considérant que ledit loyer, actuellement de 625,00 €, passerait à 628,00 € si l'augmentation était appliquée en fonction de l'Indice de Référence de Loyers publié par l'INSEE,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des votants, de ne pas appliquer l'augmentation sur ce loyer.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme  
Le Maire, Stéphane GRZYMLAS

